

LES PRIORITES DE RECHERCHE EN SANTE

1- Les **problèmes de santé** divers touchant à des thématiques d'ordre général sont considérées comme prioritaires. Ce sont :

- La qualité des prestations de soins : sécurité sanitaire, rationalisation de l'utilisation des médicaments ...
- La santé et l'environnement
- La recherche sur les systèmes de santé : économie de santé, organisation sanitaire, accès aux soins et équité, transition épidémiologique, promotion des ressources humaines...
- La génomique, la biotechnologie et les technologies appliquées à la santé
- La recherche pharmaceutique et médicamenteuse.
- La greffe d'organes et de tissus.

2- Une liste des **entités morbides** potentiellement prioritaires a été retenue. Les recherches qui peuvent être retenues pour chaque entité ont trait à l'épidémiologie, aux aspects sociaux, à la prévention, à la prise en charge, aux essais cliniques, aux aspects pharmaco économiques, à la recherche fondamentale, etc.

Une grille sera utilisée pour le choix des entités morbides prioritaires ; elle sera appliquée pour les projets de recherche qui seront soumis dans le cadre des appels d'offre. L'application de cette grille par le comité d'évaluation des projets de recherche nécessite le rassemblement, par le soumissionnaire du projet, des données disponibles relatives aux entités pathologiques : incidence/prévalence, sévérité (létalité/survie, séquelles, incapacité), âge de survenue du décès ou de l'incapacité. Le comité d'évaluation tiendra compte de ces données pour évaluer le caractère prioritaire des projets, en fonction des quatre critères suivants :

- La fréquence de l'entité pathologique : incidence/prévalence
- L'importance des années de vie perdues à cause d'un décès ou d'une incapacité.
- L'utilité et l'apport de la recherche dans les perspectives d'amélioration de l'efficacité et de la faisabilité des stratégies de prévention et de prise en charge.
- La faisabilité de la recherche : capacités à mener à bien des recherches compétitives à l'échelle internationale.

Un score est ensuite attribué à chacun de ces critères avec 40 points pour l'importance des années de vie perdues et 20 points pour chacun des trois autres critères sur un total de 100.